

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 53-407-1930 Détachement des administrateurs des colonies à l'administration centrale.

n° 53-407-1930

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
7 octobre 1930

Numéro JO  
n° 407 du 31/10/1930

Date du numéro  
31 octobre 1930

### VISAS

Le Ministre des colonies, Vu le décret du 10 juillet 1920, portant réorganisation qu personnel des administrateurs des colonies, modifié et et par des textes postérieurs et notamment par le décret du 13 novembre 1924.

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°— administrateurs des colonies appelés à servir à l'administration centralé du département, dans les conditions de l'article 23 du décret du 10 juillet 1920, sont détachés pour une période d'une année, deux fois renouvelable pour une cgale durée.

#### Art 2

Les demandes de détachement l'administration centrale seront soumises l'examen du conseil des directeurs qui fera connaître son avis au Ministre après consultation des calepins de notes des postulants.

#### Art. 3

— Avant l'expiration de chaque période annuelle de détachement, le conseil des directeurs formulera également son avis sur l'onportunité du rezouvellomont sollicité par chaque intéressé.

francois piétrh